



Sécurité et protection de la santé: où en sommes-nous?

Un autocontrôle pour les entreprises

Ce contrôle vous permet de vérifier le niveau de la sécurité au travail et de la protection de la santé dans votre entreprise. Il vous montre où sont les points faibles et où il y a urgence.

Grâce à sa conception systématique, ce contrôle peut également servir d'outil pour la mise en place et la documentation d'un système de sécurité d'entreprise. Un formulaire pour la planification systématique des mesures de sécurité vous facilite le travail.

Suva

Protection de la santé

Renseignements

Case postale, 1001 Lausanne

Tél. 021 310 80 40-42

Fax 021 310 80 49

Commandes

Case postale, 6002 Lucerne

www.suva.ch/waswo-f

Fax 041 419 59 17

Tél. 041 419 58 51

Sécurité et protection de la santé:

où en sommes-nous?

Un autocontrôle pour les entreprises

Auteur

Beat Wegmüller, secteur industrie et arts et métiers

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, avec mention de la source.

1^{re} édition: janvier 2001

Edition revue et corrigée: mai 2009

9^e édition: mai 2009, de 23 000 à 28 000 exemplaires

Référence

88057.f

Pourquoi il est important de conjuguer postes de travail et santé.

Tout accident et toute absence pour cause de maladie s'accompagnent de désagréments, d'heures de travail perdues et de frais. De plus, les accidents et les maladies ont souvent de graves conséquences pour les personnes concernées et leurs familles. C'est la raison pour laquelle la loi exige que la sécurité au travail et la protection de la santé soient garanties. Cela vaut donc la peine de pourvoir à ce que, dans votre entreprise, les postes de travail soient sûrs et compatibles avec les exigences de protection de la santé.

La sécurité et la protection de la santé sont-elles garanties dans votre entreprise? Faites le test qui suit!

Répondez aux questions sur les pages suivantes en cochant la case «oui», «en partie» ou «non». Si vous constatez qu'une question ne concerne pas votre entreprise, cochez la case «oui» (sinon le résultat final est faussé). Il vous sera peut-être difficile de répondre sur-le-champ à certaines questions, par manque d'information ou par méconnaissance. Dans ce cas-là, cochez la case «non». Pour chaque chapitre, additionnez le nombre de points obtenus. Vous pourrez ainsi voir la zone atteinte (rouge, jaune ou verte) en fonction du nombre total de points.

Les couleurs ont la signification suivante:



Reportez les points obtenus pour chaque chapitre (croix dans la zone rouge, jaune ou verte) sur le volet rabattable qui se trouve en fin de brochure. Vous obtiendrez ainsi une vue d'ensemble du niveau de la sécurité au travail et de la protection de la santé dans votre entreprise. Cette vue d'ensemble vous montre où il est nécessaire d'agir et où il y a lieu de fixer les priorités lors de la planification des mesures.

Créez un système de sécurité pour votre entreprise.

Pour réussir la promotion de la sécurité et de la santé au poste de travail, il faut procéder de manière réfléchie et ciblée, c'est-à-dire selon un système bien conçu. C'est bien plus efficace que d'ordonner des mesures de sécurité ponctuelles.

Les prescriptions suisses concernant la sécurité au travail exigent qu'il soit procédé de manière systématique: conformément à la directive CFST 6508*, de nombreuses entreprises sont tenues de prouver qu'elles disposent d'un système de sécurité interne. Cette disposition s'applique

- aux entreprises qui présentent des dangers particuliers et qui emploient 10 collaborateurs ou plus, et
- aux entreprises sans dangers particuliers qui emploient 50 collaborateurs ou plus

Grâce à sa conception systématique, le questionnaire contenu dans la présente brochure peut également servir de modèle pour la création et la documentation d'un système de sécurité interne.

Le mieux est de procéder de la manière suivante.

Lorsque vous avez répondu à une question par «oui», indiquez sous «Remarques», en quelques mots, les mesures qui ont été mises en œuvre et indiquez les documents utiles. Classez lesdits documents avec le questionnaire. Ainsi, vous serez toujours bien documenté.

Lorsque vous avez répondu à une question par «non» ou «en partie», planifiez les mesures nécessaires et inscrivez-les dans le modèle de **plan de mesures** de la page 24.

Si les connaissances techniques dont on dispose dans l'entreprise sont insuffisantes pour permettre de répondre aux questions ou pour fixer des mesures appropriées, vous devez faire appel à un **spécialiste de la sécurité au travail (MSST)**.

Il est évidemment primordial que les mesures planifiées soient mises en pratique. Le temps et les fonds que vous devez consacrer à la création du système de sécurité dépendent de la situation de votre entreprise. L'important est de prévoir à temps les moyens financiers, en personnel et techniques nécessaires. Vous ne tarderez pas à vous rendre compte que cet investissement est payant.

* Voir directive 6508 de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (MSST), chiffres 3.1 et 3.3.

Les dix éléments nécessaires pour garantir des postes de travail sûrs et sains



1. **Principes directeurs, objectifs de sécurité**
... ils constituent la base de toute amélioration

page 4



2. **Organisation de la sécurité**
... elle régleme les tâches et les compétences en matière de sécurité et de protection de la santé

6



3. **Formation, instruction, information**
... elles permettent de se comporter de façon appropriée

8



4. **Règles de sécurité**
... elles rendent les choses plus claires

10



5. **Détermination des dangers, appréciation du risque**
... elles indiquent les dangers

12



6. **Planification et réalisation des mesures**
... elles éliminent ou réduisent les dangers

14



7. **Organisation en cas d'urgence**
... elle aide à limiter les dommages

16



8. **Participation**
... il s'agit de faire participer toutes les personnes concernées

18



9. **Protection de la santé**
... elle veille à des conditions de travail saines (hygiène, ergonomie, temps de travail, absence de stress, etc.)

20



10. **Contrôle, audit**
... ils vérifient si les objectifs fixés ont été atteints

22

Plan de mesures

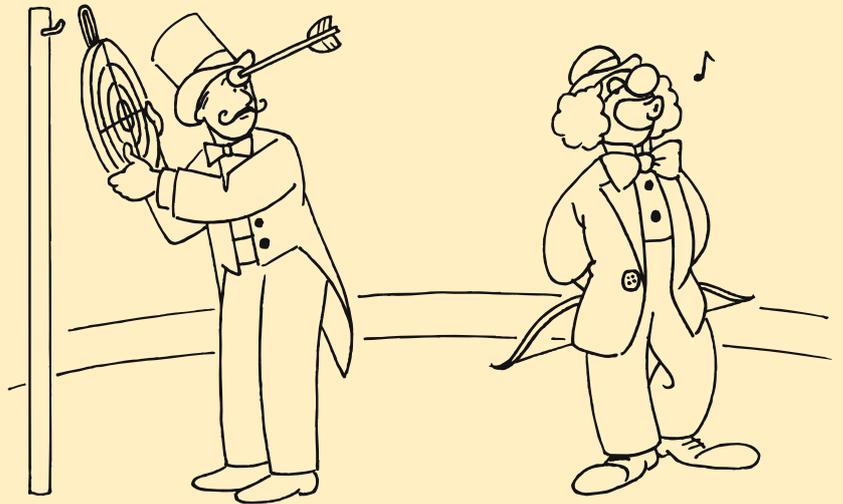
Modèle à copier

24

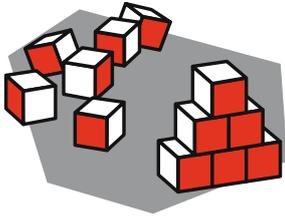
Analyse du questionnaire

Résumé

Volet



2. Organisation de la sécurité



L'organisation de la sécurité règle les tâches, les compétences et les responsabilités en matière de sécurité au travail et de protection de la santé dans l'entreprise.

2a Connaissez-vous les tâches et les responsabilités en matière de sécurité au travail et de protection de la santé qui vous incombent en tant qu'employeur?

- oui
- en partie
- non

2b Avez-vous désigné un préposé à la sécurité dans votre entreprise?
(Dans les petites entreprises, cette fonction est le plus souvent assumée par le chef).

- oui
- non

2c Les tâches, les compétences et les responsabilités en matière de sécurité au travail et de protection de la santé sont-elles fixées par écrit à tous les niveaux (personnel d'encadrement, préposé à la sécurité, collaborateurs) et connues de tout le personnel de l'entreprise?

- oui
- en partie
- non

2d Le système d'information et de communication interne concernant la sécurité et la protection de la santé est-il assuré (réunions, tableau d'affichage, etc.)?

- oui
- en partie
- non

2e Coordonnez-vous les travaux et les mesures de sécurité lorsque vous collaborez avec une autre entreprise?

- oui
- en partie
- non

2f Faites-vous appel, au besoin, à des spécialistes de la sécurité au travail?
(Il est nécessaire de faire appel à des spécialistes lorsque l'entreprise ne dispose pas des connaissances suffisantes pour évaluer des risques importants et fixer les mesures de sécurité requises. Si cela n'est pas nécessaire, cochez «oui».)

- oui
- non

Résultat:

oui = 1 point
en partie = 0,5 point
non = 0 point



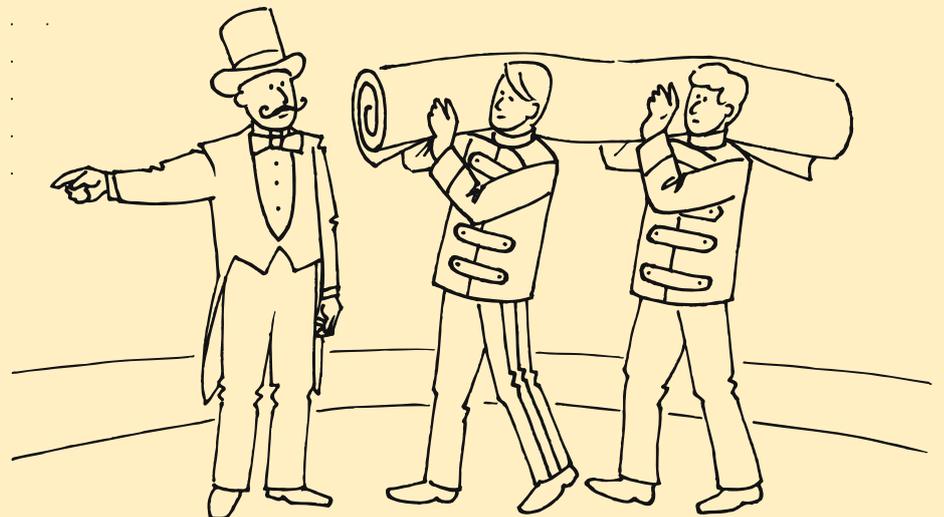
points obtenus

0 – 3 points

3,5 – 5 points

5,5 – 6 points

Remarques:



3. Formation, instruction, information



Pour agir de manière sûre et soucieuse de la santé, il faut avoir les connaissances nécessaires.

La formation ciblée et permanente de tout le personnel permet d'obtenir ces connaissances.

- 3a** A-t-on, dans votre entreprise, les connaissances fondamentales nécessaires en matière de sécurité au travail et de protection de la santé (formation professionnelle de base et complémentaire, cours spécifiques de la branche, cours de la Suva, etc.)?

oui
 non
- 3b** Pourvoit-on à l'instruction périodique du personnel concernant les dangers au poste de travail et les mesures de sécurité nécessaires?

oui
 en partie
 non
- 3c** Procède-t-on systématiquement à l'initiation des personnes nouvellement embauchées et des travailleurs temporaires?

oui
 en partie
 non
- 3d** Le personnel a-t-il les connaissances spéciales nécessaires pour pouvoir exécuter son travail en toute sécurité (grutiers, caristes, responsables de la protection contre les toxiques et de la radioprotection, chefs artificiers etc.)? (S'il n'existe pas de tels travaux dans votre entreprise, cochez «oui»).

oui
 en partie
 non
- 3e** Le personnel a-t-il reçu des instructions concernant le comportement à adopter en cas d'urgence (accident, incendie, etc.)?

oui
 en partie
 non
- 3f** Consignez-vous les noms des personnes qui ont reçu une formation ou des instructions, quand elles les ont reçues, de qui et à quel sujet (documentation, par ex. dans une fiche personnelle)?

oui
 en partie
 non

Résultat:

oui = 1 point
en partie = 0,5 point
non = 0 point



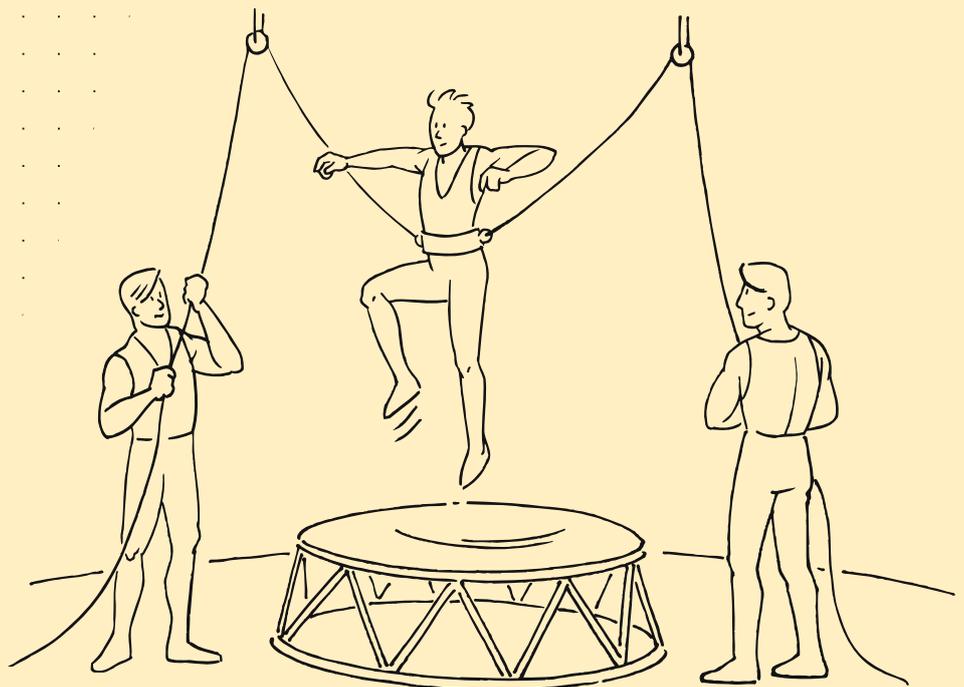
points obtenus

0 – 3 points

3,5 – 5 points

5,5 – 6 points

Remarques:



4. Règles de sécurité



Les règles de sécurité permettent au personnel et aux tiers de se comporter toujours de manière sûre.

En particulier lors de tâches et d'activités à haut risque, il est indispensable d'avoir des règles spécifiques pour l'entreprise et pour les postes de travail.

- 4a** Les règles de sécurité applicables dans l'entreprise sont-elles connues (par ex.: ordonnances, directives, feuillets d'information de la Suva)?
- oui
 en partie
 non
- 4b** Existe-t-il, dans votre entreprise, des instructions à caractère obligatoire concernant la sécurité au travail et la protection de la santé?
- oui
 en partie
 non
- 4c** Existe-t-il un règlement pour l'utilisation et l'entretien des équipements de protection individuelle (vêtements de protection, appareils de protection des voies respiratoires, lunettes de protection, protecteurs d'ouïe, chaussures de sécurité, etc.)?
- oui
 en partie
 non
- 4d** La maintenance (inspection, remise en état et entretien) des bâtiments, des installations et des équipements de travail est-elle réglementée et les travaux de maintenance effectués sont-ils consignés?
- oui
 en partie
 non
- 4e** L'acquisition d'équipements de travail et de matériaux sûrs est-elle réglementée dans votre entreprise?
- oui
 en partie
 non
- 4f** Existe-t-il un règlement concernant la protection des tiers et des biens matériels pour les postes de travail mobiles, notamment pour les chantiers et les travaux forestiers (par ex.: protection des voies de circulation publiques)? (Si ce problème n'existe pas dans votre entreprise, cochez «oui»).
- oui
 en partie
 non

Résultat:

oui = 1 point
en partie = 0,5 point
non = 0 point



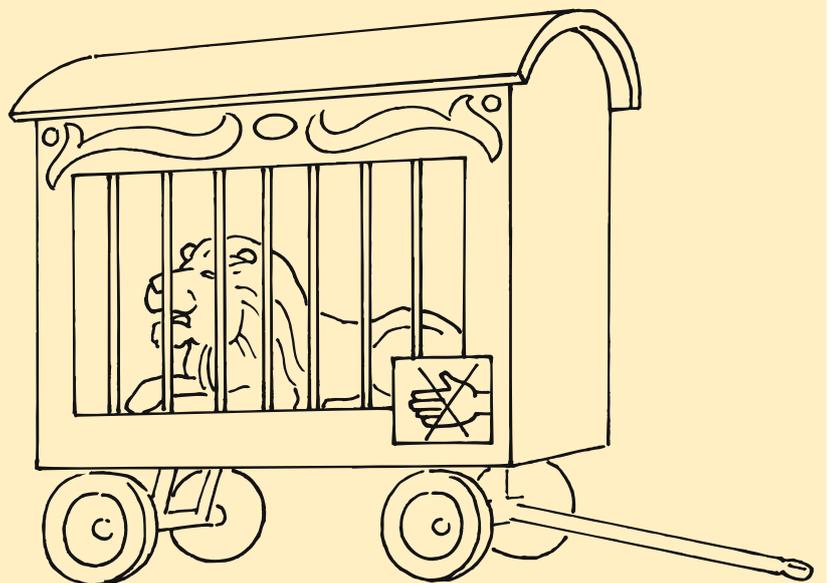
points obtenus

0-5 points

5,5-6 points

Remarques:

A large rectangular area filled with a grid of small dots, intended for handwritten notes.







7. Organisation en cas d'urgence



Des secours rapides et appropriés doivent être garantis en cas de blessures et de maladies aiguës. Pour les postes de travail mobiles, l'organisation en cas d'urgence doit être réadaptée au cas par cas en fonction des situations particulières.

En cas de risque d'incendie, il faut prendre les mesures anti-incendie appropriées.

7a La procédure à suivre en cas d'urgence (accident, maladie aiguë, incendie) est-elle réglementée et connue de tous dans l'entreprise?

- oui
- en partie
- non

7b La rapidité de l'alerte et des interventions de sauvetage est-elle garantie, en particulier pour les postes de travail mobiles (par ex.: Natel, appareils radio, mise à jour des cartes d'urgence et des coordonnées géographiques pour la Rega)?

- oui
- en partie
- non

7c Dispose-t-on de matériel de premiers secours dans l'entreprise (par ex.: armoire à pharmacie de secours, pochette de premiers secours, boîte à pharmacie) et les premiers secours sont-ils garantis?

- oui
- en partie
- non

7d Dispose-t-on de moyens de lutte contre le feu (tuyau d'arrosage, extincteurs, couvertures d'extinction, etc.) et peut-on en tout temps y accéder aisément?

- oui
- en partie
- non

7e Peut-on garantir que les personnes travaillant seules seront secourues dans un délai raisonnable (téléphone, alarme par câble ou radiophonique, alarme individuelle, etc.)?

- oui
- en partie
- non

Résultat:

oui = 1 point
en partie = 0,5 point
non = 0 point



points obtenus

0 – 2 point

2,5 – 4 points

4 – 5 points

Remarques:

.....

.....

.....

.....

.....





9. Protection de la santé



La prise en compte des principes et des règles d'ergonomie, d'hygiène et de psychologie du travail est la condition nécessaire à l'organisation optimale du travail.

Il convient, en particulier, de procéder à l'enregistrement systématique des facteurs pathogènes et de prendre les mesures nécessaires.

- 9a** Le personnel dispose-t-il d'«espaces sociaux» adéquats (vestiaires, douches, lavabos, toilettes, réfectoires et locaux de séjour ou, pour les postes de travail mobiles, de remorques, baraques de chantier, conteneurs)?
- oui
 en partie
 non
- 9b** Les prescriptions légales relatives aux temps de travail ainsi qu'à la protection des jeunes et des femmes enceintes sont-elles connues et respectées?
- oui
 en partie
 non
- 9c** Les principes ergonomiques sont-ils pris en considération dans l'aménagement des postes de travail?
- oui
 en partie
 non
- 9d** Prêtez-vous une attention particulière aux collaborateurs qui sont souvent absents ou qui se plaignent souvent de troubles physiques (maux de tête, troubles du sommeil, etc.)?
- oui
 en partie
 non
- 9e** Avez-vous pris des mesures dans votre entreprise pour éviter l'agitation inutile et le mauvais stress?
- oui
 en partie
 non
- 9f** Vous entretenez-vous avec vos collaborateurs lorsque vous avez le sentiment qu'ils ont des problèmes en rapport avec des substances engendrant la dépendance (alcool, médicaments, drogue)?
- oui
 non

Résultat:

oui = 1 point
en partie = 0,5 point
non = 0 point

points obtenus

0 – 2,5 points

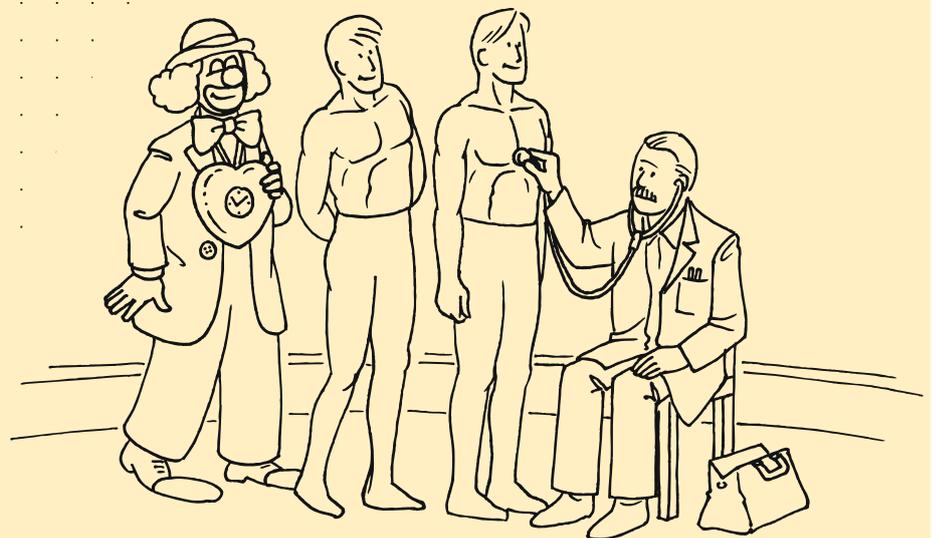
3 – 5 points

5,5 – 6 points

Remarques:

A large rectangular area with a light yellow background and a grid of small black dots, intended for handwritten notes.





**Si vous avez des questions,
n'hésitez pas à nous appeler!**

Renseignements: tél. 021 310 80 40–42

Commandes: fax 041 419 59 17
tél. 041 419 58 51
www.suva.ch/waswo-f

Analyse du questionnaire (résumé)

Mettez une croix dans la zone correspondante (rouge, jaune ou verte).

Vous obtenez ainsi une vue d'ensemble qui vous montre où il est nécessaire d'agir et où il y a lieu de fixer les priorités lors de la planification des mesures.

1. Principes directeurs, objectifs de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Organisation de la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Formation, instruction, information	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Règles de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Détermination des dangers, appréciation du risque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Planification et réalisation des mesures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Organisation en cas d'urgence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Participation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Protection de la santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Contrôle, audit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La santé de vos collaborateurs est sérieusement menacée!

Il est urgent de prendre des mesures!

Il existe encore des points faibles dans votre entreprise! Prenez les dispositions qui s'imposent en vue des améliorations nécessaires!

Félicitations!

Continuez à procéder de manière aussi systématique!

Le formulaire à la page 24 vous aidera à planifier et à documenter les mesures.

